

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 548

Artikel: Promenades à travers l'Exposition nationale : (suite de la 1re page)

Autor: Thommen, Elisabeth

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

micien (disposition récemment modifiée), éventuellement le séjour dans une clinique, et suivant la classe d'assurance choisie une indemnité journalière de laquelle est déduite le gain éventuel. Enfin, la Confédération paye encore une prime unique de 20 fr. n'oublions pas que cette disposition date d'un temps où le coût de la vie n'était pas celui d'aujourd'hui! — à toute assurée qui allaite elle-même son enfant pendant 10 semaines au moins.

Ces mesures, qui ont marqué pour l'époque un progrès sensationnel, sont encore en vigueur aujourd'hui, et l'on peut dire que le système a fait — et bien fait — ses preuves. Car, l'assimilation de tout accouchement à une maladie a popularisé l'assurance-maternité dans la mesure où s'étendait l'assurance-maladie, et celle-ci s'est remarquablement développée au cours de ces dernières années: en 1935 on comptait que les femmes constituaient le 48 % de la totalité des assurés. En outre, un bon nombre de cantons et même de communes ayant établi, comme la loi fédérale leur en donne le droit, l'obligation de l'assurance-maladie, les femmes se sont trouvées dans ces régions automatiquement au bénéfice d'une assurance-maternité. De ce fait également, et cela est aussi vrai pour les cantons où l'assurance est facultative, les femmes d'autres couches de la population que les ouvrières de fabrique peuvent profiter des avantages de la loi, et la santé des mères comme celles des nouveaux-nés en a certainement largement bénéficié.

Quant à la valeur sociale de la loi, une enquête dont nous avons quelques résultats sous les yeux en écrivant ceci, enquête due à une jeune sociologue bernoise, Mme Marg. Schwarz-Gagg¹ (et dont nous espérons bien que l'on nous donnera sans trop attendre une traduction française), relève de façon fort intéressante comment dans notre pays, la plus grande partie des familles nombreuses (3 enfants et plus) se recrute chez les ouvriers et les paysans: les familles ouvrières accusent le 32 % des naissances, et les familles paysannes, le 23 %, alors que ces chiffres tombent brusquement à 10 % pour les familles de fonctionnaires, à 9 % pour celles d'artisans, et à 7 % pour celles d'employés de bureau. Il est dès lors facile de se rendre compte à quel point cette assurance-maternité, dont la nécessité augmente avec le nombre des enfants, constitue une aide précieuse pour toute la partie de la population dont la situation économique est la plus précaire. Inutile d'entrer dans des détails pour étayer cette affirmation qui saute aux yeux, mais relevons toutefois cette statistique de l'Inspectorat fédéral des fabriques que cite Mme Gagg: les deux cinquièmes des femmes enceintes ne cessent entièrement leur travail que 6 jours ou même moins de 6 jours avant l'accouchement, afin de réduire au minimum leur perte de salaire, quand cette perte n'est pas compensée par l'assurance. C'est pire encore dans l'agriculture, où la femme est souvent le seul auxiliaire de son mari, et où son surmenage durant la grossesse et après son accouchement est un fait courant. Et que l'on songe aussi à la situation des ménages d'ar-

¹ Enquête faite pour le compte de l'Association suisse de politique sociale, Marg. Gagg-Schwarz. *Ausbau der Mutterschaftversicherung in der Schweiz*. 1 vol. de 174 pages. Orell-Fussli, éd. Zurich (en allemand seulement).

serts. Elle a grandi à côté d'un père trappeur habitant près du lac de Winnepeg. Elle était toute gosse lorsqu'elle perdit sa mère, et c'est alors qu'elle débuta dans son métier, lavant le linge de tous les camarades de son père. Plus tard, devenue un beau brin de fille, son père lui dit: « Il faut que tu ailles désormais travailler en ville ».

Si le fait qu'une blanchisseuse visite sa clientèle en avion nous paraît assez extraordinaire, il faut dire qu'il l'est beaucoup moins pour une Canadienne. Nos boulangers de campagne, par exemple, possèdent souvent leur voiture; au Canada, cela serait un avion, les distances à parcourir étant très grandes et les routes impraticables. D'ailleurs Mlle Rice aurait mauvaise grâce à se plaindre de son métier. A l'âge de vingt-trois ans, la blanchisseuse volante gagne vingt dollars par journée de travail. Il est certain qu'elle réalise dans son domaine, le record des tarifs.

AVIS IMPORTANT. — Nous rappelons que toute publication destinée à être analysée ou signalée par le Mouvement doit être adressée à la Rédaction, seule compétente pour prendre une décision à cet égard.

Femmes auteurs

Parmi les prix que vient de délivrer le Conseil de la Fondation Schiller suisse, nous relevons les noms de quelques femmes auteurs: Mme Olga Amberger, 500 fr. pour son activité littéraire; Mme Sophie Hämmerli-Marti, 500 fr. également pour son récent livre *Mys Aargau*, et Mme Esther Landolt, pour son roman *Delfine*.

Cette année littéraire ne tombe-t-elle pas aussi parfois en Suisse romande? et d'autre part, qui nous fera connaître ces femmes auteurs primées, nos Confédérées?

tisans, des petits commerçants, pour lesquels l'absence de la femme du magasin, autour duquel gravite toute la vie économique de la famille, constitue une perte si inquiétante que là aussi la période de repos est forcément réduite au plus bas minimum. Pour toutes celles-là, l'assurance-maternité est un véritable bienfait.

E. Gb.

(La fin au prochain numéro)

Promenades à travers l'Exposition Nationale

(Suite de la 1^{re} page.)

Il est charmant en sortant de cette salle de pouvoir s'appuyer à la balustrade, et de plonger de là dans la salle d'école, où des leçons sont continuellement données à des classes d'enfants constamment renouvelées. Le jardin d'enfants, où les tout petits exercent leur besoin d'activité et leur imagination sous la surveillance d'une « jardinière d'enfants » est ingénieusement agencé de telle façon que l'on peut suivre tous leurs gestes au travers des cloisons vitrées, alors que des hauts parleurs transmettent les voix: les enfants de la sorte ne sont pas distraits par des allées et venues, et les spectateurs peuvent se rendre compte de la variété de l'enseignement. Parmi les dessins d'enfants, voici celui d'un écolier neuchâtelois sur ce sujet: *la famille*. Le père lit tranquillement son journal, alors qu'avec des gestes humbles de domestique, la mère dépose le café sur la table! Tout près de là aussi, de magnifiques bâtiments d'écoles en « photomontage », avec inscription en lettres capitales: « Par la volonté du peuple... Dans notre démocratie, le citoyen tranche en matière scolaire de toutes les questions importantes par l'emploi du bulletin de vote... » Je viens de lire ceci à la fois avec colère et désignation. Ceux qui ont rédigé cette phrase n'ont-ils donc pas réfléchi que nous, femmes, faisons aussi partie du peuple? et qu'en parlant de citoyens, l'on devrait aussi comprendre les femmes sous ce terme?...

Pour nous reposer un moment, traversons le merveilleux pavillon de l'horticulture, et son annexe, la collection de cactus de la ville de Zurich, domaine enchanté de plantes hérissons et de plantes serpents — et abordons courageusement le pavillon des sciences médicales. Fidèle à mon but, je commence par y chercher ce qui a trait au travail féminin. En vain. Pourtant, là où il est question des résultats obtenus par le travail accompli par tous sans distinction de sexe, nous apprenons des choses impressionnantes, notamment sur le traitement du cancer chez les femmes, quand ce traitement intervient assez tôt. Plus loin, une cloison de verre nous permet de voir des salles d'hôpital et de clinique installées selon le dernier cri moderne: et ici nous sommes dans le grand domaine de l'activité féminine, celui de la garde-malades. Globalement, nous comptons en Suisse 13.105 infirmières, dont 5618 dans des hôpitaux et des cliniques, 2408 en service privé, 908 au service de communes, 122 dans les missions, etc. 11.427 infirmières travaillent en Suisse, 439 dans d'autres pays européens, 253 dans d'autres continents, ce qui prouve l'extension de cette activité féminine en dehors de notre pays. Des « photomontages » — les photos sont l'alphabet



Publications reçues

Éducation sexuelle. Guide pour les parents et éducateurs. Ed. Cartel Romand H. S. M. Grand Pont, 2, Lausanne. Prix 50 cent.

Qu'il soit nécessaire de donner aux enfants des notions sur la vie sexuelle avant qu'ils risquent de subir les effets désastreux d'une initiation malsaine, tous les parents et éducateurs en sont aujourd'hui convaincus.

D'excellentes publications ont pour but de leur inculquer cette conviction. D'autres font œuvre de vulgarisation scientifique des connaissances relatives à la reproduction, certaines ne s'adressent qu'aux adultes cultivés. Or les parents et éduca-

Soixante ans d'activité

Association du Sou Joséphine Butler

En mars 1879, quelques femmes de Genève, groupées autour de M^{lle} Betsy Cellier, fondaient l'Association du Sou pour le Relèvement moral. C'était deux ans après le Congrès de Genève de la Fédération Abolitionniste Internationale qui avait imprimé dans tant de consciences l'obligation de suivre Joséphine Butler dans sa croisade contre le système infâme de la prostitution réglementée. Certaine que chaque femme devait et pouvait collaborer à cette croisade, l'Association du Sou pour le relèvement moral se donna pour tâche de répandre les principes abolitionnistes parmi les femmes de toutes les classes, et de réclamer de leur bonne volonté la cotisation accessible à tous d'un sou par semaine: ces sous assemblés donnèrent bientôt les milliers de francs nécessaires pour soutenir d'une part la Fédération Abolitionniste et de l'autre les œuvres locales de relèvement.

Et depuis 60 ans, l'Association — qui a pris en 1923 le nom de son inspiratrice (Association du Sou Joséphine Butler) — poursuit fidèlement sa tâche. Tâche modeste et sans éclat, parfois ingrate, mais bienfaisante à celles qui s'y vouent et profondément utile, car elle contribue à enraciner dans l'âme populaire les principes de vie et d'amour chrétiens sans lesquels les questions de moralité ne peuvent être jugées justement.

Répandue autrefois en France, en Alsace, en Belgique, en Italie et dans la Suisse allemande, l'Association du Sou ne comprend plus actuellement que quatre branches: Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura bernois. Chaque branche verse une part de ses souscriptions au Bureau Exécutif Central qui peut remettre annuellement fr. 5000.— à la Fédération Abolitionniste, et distribue le reste (environ fr. 10.000.— au total) aux œuvres de relèvement de son canton (par ex. la Retraite, à Genève, la Ruche, à Neuchâtel, les Clochettes, à Châtellard, le Foyer maternel dans le canton de Vaud, etc.). Le Sou peut ainsi se dire qu'il a contribué à la victoire de l'abolitionnisme dans de

nombreux pays, et que, chez nous, il a aidé beaucoup de jeunes femmes et de jeunes filles à retrouver le droit chemin de leur vie.

L'Assemblée générale annuelle, reçue à tour de rôle par chaque canton, est une belle occasion de contact entre les membres des diverses branches. La partie administrative est toujours suivie d'une ou deux causeries sur des sujets de moralité ou questions connexes: par exemple, en 1936, à Genève: *La lutte contre la prostitution et le relèvement des femmes*, par M^{lle} Riniker; en 1937, à Yverdon: *Les articles de loi concernant les délits de mœurs dans le Code pénal fédéral*, par M^{lle} Comte, avocate, et *Les enfants de parents divorcés*, par M. M. Veillard. Cette année, à Bienne, notre Assemblée du 12 mai a entendu un hommage à Mme Avril de Ste-Croix, un rapport sur le projet de Maison d'accueil à Genève — auquel l'Association du Sou s'intéresse en premier chef — quelques mots pleins d'intelligente pénétration de M^{me} Pierrehumbert (Moutier) sur la tâche d'un membre de l'Association du Sou, et une causerie de M. le prof. Gemählung (Strasbourg), sur *La crise du mariage* qui sévit si gravement dans l'Europe occidentale et spécialement en Suisse. (Notre pays vient en tête quant au nombre des divorces, et il est parmi les derniers quant au nombre des naissances.) Causerie pleine de verve, magnifiquement construite et documentée, dont la conclusion montre avec clarté qu'à ce mal, qui est d'ordre moral, il faut un remède moral aussi: rendre au mariage et à la famille leur dignité, et amener les hommes et les femmes à consentir librement et volontairement, pour le bien de la société, à ce qui autrefois décollait naturellement de l'instinct et de la tradition.

Soixante ans d'activité pour notre Association du Sou. Du travail accompli, certes. Mais que de travail à faire encore! Que toutes les femmes qui ont œuvré la lutte contre la prostitution, le travail de relèvement et de préservation, nous fassent connaître, nous soutiennent de leur sympathie et viennent à nous pour nous aider à régler — ou simplement pour donner — les « sous » si nécessaires à la croisade qui n'a pas cessé.

E. DROIN-DE MORSIER.

vous demanderez ce que vous feriez si vous travailliez dans une fabrique, et ne puissiez réclamer que les jours de congés suivants:

15,5 %	ont 1 à 3 jours de vacances par an.
46,5 %	4 à 6 » » » »
30,6 %	7 à 12 » » » »
7,4 %	ont plus de 12 jours de vac. par an.

Ainsi donc, le 33,8 % de tous les ouvriers et ouvrières n'ont jamais, jamais de vacances? et réalisons-nous bien ce que cela doit être, nous les privilégiés, qui, chaque année pouvons déteiler en tout cas quelques jours durant?...

Lisez ceci encore: « Plus des 3/5 des enfants en Suisse naissent dans des familles d'ouvriers ou de paysans. L'assurance-maternité est indispensable pour leur venir en aide ». Certes, là est une des tâches les plus pressantes pour les femmes, mais pour l'accomplissement de laquelle, elles doivent auparavant, à mon avis, posséder leurs droits politiques.

Que je vous conduise vite encore sur l'une des magnifiques pelouses vertes, dans le voisinage d'un ancien bâtiment du parc de Belvoir: Local de repos pour le personnel féminin de l'Exposition. Les Amies de la Jeune Fille, la *Frauenhilfe* (anciennement Association pour le relèvement de la moralité), et l'Association catholique pour la protection de la jeune fille ont prévu là la bien-être des employées, qui trouvent des chaises longues pour se reposer, des bains pour leurs pieds fatigués — quand elles ont le temps de s'étendre ou de se baigner! Car elles ne sont, pour ainsi dire, jamais libres, et la directrice de ce local m'a exprimé le regret qu'il soit trop peu utilisé. De l'autre côté du lac, où les distances sont moins grandes, et où tout un noyau de res-

Sollicitée de divers côtés de publier le discours prononcé par elle le 14 mai dernier, lors de la « Journée des Femmes genevoises », M^{lle} le Dr. Girod nous adresse cette brochure, dans laquelle nombre de ses auditrices seront heureuses de retrouver des passages qu'elles avaient appréciés. On l'a déjà dit ici: nous, les suffragistes, pouvons être reconnaissantes à M^{lle} Girod de n'avoir pas craint d'affirmer nettement dans ce discours ses convictions à l'égard de cette revendication, si mal portée actuellement dans certains milieux; et si mal retrouvée aussi, en feuilletant cette brochure, des réflexions auxquelles nous ne pouvons que souscrire sur des questions figurant à notre programme: conditions du travail féminin, responsabilités à l'égard de la prostitution, droit de la femme au travail, devoirs des acheteuses et des consommatrices, tâches des éducatrices — et bien entendu, tâches civiques, puisque ce discours était destiné, dans la pensée des initiatrices, à apporter à M. Etter la réponse des femmes à son *Message* sur la défense spirituelle du pays. C'est dire combien cette brochure touche à une préoccupation d'actualité. M. F.

Dr. René GIROD: *Notre patrimoine spirituel et la responsabilité des femmes suisses*. 1 brochure. Chez l'auteur, 10, rue Ch.-Bonnet, Genève, et dans les kiosques à journaux de Genève et des C.F.F. Prix: 30 centimes. Par cent exemplaires, 20 centimes l'exemplaire.



Correspondance

Le service complémentaire féminin

Genève, le 9 juin 1939.

Chère Mademoiselle,

C'est avec stupeur et tristesse que j'ai lu dans le *Mouvement féministe* du 3 juin, la résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée des suffragistes suisses à Brugg.

J'ai, tout d'abord, hésité à vous écrire, sachant pertinemment que je ne serai pas comprise, si ce n'est d'une ou deux isolées qui, peut-être, pensent comme moi. Mais mon horreur pour la militarisation systématique qui se poursuit, plus ou moins intensément, dans tous les pays, m'a fait surmonter mon hésitation et je veux affirmer hautement que, bien loin de reconnaître la nécessité du service complémentaire féminin, je suis consternée de voir que toutes les forces vives et humanitaires, qui se révèlent dans l'élan qu'apportent les femmes à s'engager dans ce service, sont ainsi utilisées et canalisées dans cet esprit militariste, au lieu d'être mobilisées pour la Paix. Car si beaucoup des tâches confiées aux femmes en temps de guerre sont hautes et nobles, je trouve absolument inadmissible qu'elles soient subordonnées à l'autorité militaire.

De plus, cette préparation à la militarisation d'un pays est une acceptation tacite de la convic-

tion qu'une guerre doit éclater inévitablement un jour ou l'autre (jour proche ou fort lointain) et que nulle force spirituelle, fut-elle divine, ne saurait, en aucun cas, être plus efficace que nos pauvres moyens humains.

Pour le moment, le service réclamé pour les femmes est volontaire, ne tentera-t-on pas, par la suite, de le rendre obligatoire? C'est fort probable. Ainsi le problème individuel de l'objection de conscience tend à devenir aussi bien féminin que masculin. Pour moi, il est déjà, dès longtemps résolu, car si j'étais homme, je n'aurais consenti, sous aucun prétexte, à devenir soldat, ni à être sous la dépendance d'une autorité militaire quelle qu'elle soit.

Quant à ce qui concerne les budgets militaires de tous les peuples, mon indignation est encore plus intense! Dans l'article: «*Femmes électrices comment voteriez-vous demain?*» le paragraphe motivant le crédit de 193 millions me révolte profondément.

Constatant la course universelle aux armements, pas un seul mot de protestation! mais, au contraire, une adhésion spontanée à la participation inévitable de la Suisse à cette course effrénée, «*Dépense stérile mais inévitable*», comme si cette stérilité même n'était pas la condamnation de ce système procédant des moyens de violence!

Que sont devenues toutes les revendications féminines pour le désarmement universel? et comment les femmes ne sentent-elles pas que les armes (mêmes défensives) trahissent l'idéal de Paix si hautement proclamé? Coopérer à la course aux armements, fut-ce pour se défendre, ne semble être une régression et un asservissement à l'esprit militariste, alors qu'il s'agit, au contraire, d'user de tous les moyens pour construire la Paix.

Même en voulant bien admettre la défense armée comme une obligation et une triste nécessité, ne pourrait-on pas, au moins, cesser d'en faire

une gloire? Pour nous, pacifistes conscients et intéressés, il ne s'agit pas de mourir pour notre pays, mais au contraire de vivre pour l'humanité tout entière dans laquelle notre cher petit lopin de terre est englobé. Et l'on voudrait continuer à déverser dans un gouffre sans fond des capitaux si souhaitables pour reconstruire un monde nouveau, et ravivifier les rapports fraternels près de s'éteindre entre les peuples!

Non, je ne puis pas suivre mes compatriotes, tant masculins que féminins, dans la voie où ils s'engagent si nombreux, car ma conviction est que les valeurs spirituelles sont réclamées, dans les temps où nous vivons, par un autre idéal plus vaste que celui s'arrêtant aux frontières de notre pays.

Je vous prie d'agréer, chère Mademoiselle, etc.

Inès VOLLENWEIDER.

Nous regrettons que notre correspondante — dont nous apprécions le courage et la franchise — n'ait pas lu en son temps l'article que, sitôt après l'appel du Conseil fédéral, nous avons consacré à cette même question du service complémentaire féminin (*Mouvement*, No 544), car elle aurait sans doute mieux saisi ainsi avec quels sentiments, nous, suffragistes suisses, avons voté la résolution de Brugg et envisagé la demande d'un nouveau crédit de défense militaire par le Conseil fédéral. «*Que nous le haïssions, ce devoir d'arriver nous-nous alors, cela est certain; mais il est des heures où ce n'est pas le devoir sous sa forme la plus sympathique qu'il est loisible de choisir*».

Et les heures que nous vivons sont de celles-là justement. Mlle Vollenweider sait, aussi bien que nous toutes, quelles sont les menaces qui grondent autour de nous, et que ces menaces portent justement sur ces valeurs spirituelles qu'elle nous reproche d'abandonner, et que tout au contraire nous considérons comme notre bien le plus précieux. C'est parce que nous tenons par-dessus tout et avant

tout à notre indépendance, à nos libertés: liberté individuelle, liberté de parole, de presse, d'association, de pensées, de croyance... que nous estimons nécessaire de tout faire pour les défendre. C'est parce que, si nous étions appelées à choisir entre la paix dans l'oppression — et d'ailleurs, la paix ne peut exister sous le régime de la force, et celle qui croirait la sauver en acceptant tous les coups de force s'apercevrait bien vite qu'elle a fait un marché de dupes — et la liberté dans la lutte, nous n'hésiterions pas une seconde. Et c'est la défense de cette liberté, raison et base essentielle de notre existence, que notre correspondante nous semble confondre complètement avec le militarisme agressif, conquérant et chauvin: ne se contredit-elle pas elle-même en jugeant «*hautes et nobles*» beaucoup des tâches confiées aux femmes en temps de guerre, alors que ce sont ces tâches-là justement que nous estimons nécessaire de nous préparer à remplir?

Si nous organisons cette préparation, ce n'est point du tout par croyance fataliste en une guerre inévitable, mais simplement parce que nous pensons que, si le danger éclate, mieux vaut être calmement prêtes que s'affoler dans l'incertitude du désastre. Prendre une assurance contre l'incendie ou les accidents n'a jamais fait brûler une grange ou capoter une auto, et il n'en est point qui, d'ailleurs, nous, protestons contre le défilé des pessimistes. Mlle Vollenweider peut être certaine que, pas plus qu'elle, la perspective d'être militarisées ne nous séduit; mais s'il faut subir ce mal pour sauver un plus grand bien: nos libertés, ne ferons-nous pas ainsi preuve de plus de dévouement à notre idéal qu'en protestant stérilement au nom de la Paix — car on remarquera que la lettre que nous publions n'indique aucune mesure pacifique constructive — contre tout ce qui, au bout du compte, finira par la sauver. Car nous le répétons, la paix dans l'abdication ne peut pas être la vraie paix.

E. GD.

taurants et d'auberges se trouvent dans le voisinage immédiat du local, la fréquentation est meilleure.

C'est près de la «*Grande Mère*» — cette appellation est de moi! — que je prends congé de vous pour aujourd'hui, lectrices. Le sculpteur Fischer a dressé là une gigantesque figure de femme, qui lève héroïquement le bras à côté de son enfant qui semble sortir de terre. «*Je suis la Mère, je suis la Femme, dit-elle à quiconque qui veut l'écouter. Je suis celle qui a aidé l'humanité au monde, celle qui lui vient en aide, celle à qui elle doit son origine et sa force, celle sans laquelle elle ne serait rien!*»

Elisabeth THOMMEN.

(Libre traduction française).

Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud

La Fédération des Unions de femmes du canton de Vaud a tenu sa XXIV^e assemblée générale annuelle, le 25 mai, dans la salle communale de Nyon, sous la présidence de M^{lle} Fr. Fonjallaz (Epesse). Quatorze Unions sur seize étaient représentées par une quarantaine de déléguées et par de nombreuses membres venues de toutes les parties du canton.

En dépit de la situation internationale et à

cause de cette situation, la Fédération est restée en contact étroit avec l'Union mondiale de la femme pour la paix; elle a suivi avec intérêt tout ce que la Confédération fait pour la défense du pays; elle était représentée à la séance de Zurich, le 11 janvier, où a été exposé ce que l'on attend des femmes suisses pour augmenter la puissance défensive du pays; deux Vaudoises, M^{lle} Fonjallaz et A. Quinche, avocate à Lausanne, représentent la Suisse romande dans la commission féminine qui a étudié l'activité des femmes dans les services complémentaires. La Fédération a versé une contribution de Fr. 300 au Pavillon de la femme à l'Exposition nationale, qui a coûté Fr. 18.000; c'est elle qui a été chargée de recueillir et d'envoyer à Zurich les drapeaux des communes vaudoises figurant sur la passerelle des communes suisses. Elle a donné son adhésion aux démarches faites auprès du Département militaire fédéral pour le maintien des maisons du soldat; elle a pris connaissance avec intérêt du projet de service civique pour les jeunes filles préconisé par M^{lle} Neuchâtel (Berne) et salué avec joie l'introduction de l'instruction civique aux jeunes filles des trois degrés supérieurs des classes primaires. La Commission désignée pour obtenir l'éligibilité des femmes dans les conseils de l'Eglise nationale continue son travail. La collecte du 1^{er} août 1939 sera consacrée aux mères nécessiteuses; une Commission de répartition a été constituée.

Le Comité a été réélu et composé de M^{mes} F. Fonjallaz (Epesse), Comte (Lausanne), Savin (Nyon), Soutter (Aigle), Berdoz (Moudon), de la Harpe (Vevey), J. Barraud (Bussigny), R. Jaurin (Avenches), Nicole (Montreux), avec M^{lle} Vallon (Aubonne) et M^{lle} Werner (Château d'Oex) comme suppléantes. M^{lle} Fonjallaz a été acclamée comme présidente.

école de jeunes filles, travailler dans une imprimerie — sont fermées aux femmes de par la volonté masculine.

Une lectrice qui aime la logique. — Il y a quelques numéros de cela, l'on relevait dans ce Petit Courrier l'illogisme de ceux qui, au moment des élections municipales de Genève, se désolaient de la faible participation des électeurs au scrutin, et qui, cherchant des moyens pour y remédier, passaient aveuglément à côté de l'idée d'introduire un nouvel élément actif dans le corps électoral. Voilà que cela recommence après le scrutin fédéral du 4 juin! Les journaux sont pleins de lamentations, et l'on lance de ci de là l'idée du vote obligatoire... pour les hommes! Mais si vous essayez comme je l'ai fait de suggérer, bien gentiment, que le suffrage féminin serait peut-être un remède... on me répond que ce serait un remède pire que le mal, car si les femmes votaient, c'est pour le coup alors que les hommes se désintéresseraient du scrutin! Celles qui, mieux que moi, connaissent les conditions dans lesquelles hommes et femmes votent dans d'autres pays, pourraient-elles me dire si cette opinion est justifiée? cela rendrait service sans nul doute à bien des propagandistes de notre cause.

Une suffragiste perplexe. — Je suis suffragiste... oui, en principe. Mais je dois dire que les scènes épouvantables de vacarme et de violence, qui se sont déroulées ces temps derniers dans certain Grand Conseil d'un de nos cantons — que je ne nommerai pas — m'ont fait faire des réflexions plutôt antisuffragistes! Que ferions-nous, nous autres femmes, dans cette bagarre? crieries-nous plus fort que les hommes? ou nous enfuierions-nous, dégoûtées à tout jamais de la politique? Qui veut me répondre à ce sujet? et me reconforter dans mes convictions pas mal refroidies?

Petit Courrier de nos lectrices

S. B. à M.-H. P. (No 546). — Les hommes exploitent le travail féminin, c'est certain. Mais je défends quand même la liberté de travail des femmes parce qu'il y a plus de mérite à travailler pour un salaire de famine que de s'inscrire au bureau de chômage et de vivre aux dépens de la communauté. Les femmes seront l'honneur de notre époque peu glorieuse, car elles savent s'adapter aux conditions de crise tandis que par une fausse vanité ou par veulerie tant d'hommes refusent des occasions de travail, parce que mal payées.

D'ailleurs dans cette exploitation du travail féminin, qui montre le mauvais exemple? si ce n'est l'Etat qui paie moins ses employées, quels que soient leurs qualités, leur travail, leurs charges de famille? Nous réclamons le salaire égal pour le travail égal, et si les femmes montraient un peu plus de solidarité, soutenaient les efforts des associations féministes, ce but serait moins lointain.

La mère à Jacqueline S. (No 547). — Toutes les affirmations de la réponse de M. Porchedd'auraient mérité un commentaire, car elles sont toutes discutables. Mais il a fallu se borner. L'affirmation que «*les professions spécifiquement féminines sont celles pour lesquelles les jeunes filles peuvent faire des apprentissages et obtenir le certificat de capacité professionnelle*» ne vaut rien ou bien vaut tout. Les jeunes filles peuvent obtenir un certificat de capacité professionnelle pour être avocate, médecin, ingénieur, mais jusqu'à maintenant ces professions n'étaient pas spécifiquement féminines. Et d'autres professions qui pourraient être spécifiquement féminines, — vendre des timbres-poste, travailler dans les bureaux cantonaux et fédéraux, diriger une

Un touchant témoignage de reconnaissance envers trois disparues, M^{les} Dutoit-Ansermoz (Aigle) et M^{les} Antonie Cossy et E. Spuhler, qui ont rendu de signalés services à la Fédération et à leur canton, a été rendu par M^{me} Berdoz (Moudon), d'une part, et M^{lle} E. Serment (Le Mont), d'autre part.

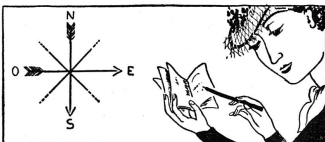
Après lecture des rapports des Unions de Combremont-le-Petit et de Château d'Oex, M. M. Veillard, juge au tribunal du district de Lausanne, dans une vibrante causerie, émaillée d'exemples, intitulée *Du gilet à la liberté surveillée*, a montré l'évolution de la justice, partie de l'idée de vengeance et d'expiation pour aboutir à l'aménagement et à l'amélioration du délinquant. Il a montré ensuite ce que doit être un tribunal de l'enfance, avec un juge unique qui en enquête, surveille l'application de la peine et propose sa modification s'il y a lieu; ce système, pratiqué dans le canton de Berne, de concert avec le tribunal de district, rend de bons services. L'application de la justice tend de plus en plus à devenir un service social où la femme a un rôle à jouer, comme enquêteuse, assistante, juge ou surveillante.

L'Assemblée a été suivie d'un repas en commun à l'hôtel des Alpes, agrémenté de chœurs des chanteuses de la Colombière, où M^{me} Savin, présidente de l'Union de Nyon, a souhaité la bienvenue à M^{me} V. Baroni, Chapuis, Ed. Rochedieu, pasteurs, et Sesti, curé de Nyon. Des allocutions ont été prononcées par M^{lle} Fonjallaz présidente, qui a rappelé la réunion tenue à Nyon par la Fédération en 1920, V. Baroni, qui a félicité les femmes de rendre le bien pour le mal à l'Eglise nationale qui a refusé leurs services, Ed. Rochedieu, qui a donné lecture de pages remarquables de Vinet sur l'instruction des femmes.

A la reprise de séance, M^{lle} Fonjallaz donna des renseignements détaillés sur les services auxiliaires de l'armée où les femmes pourront travailler dans les domaines les plus variés; à Berne, et à Zurich, l'organisation nouvelle est déjà fort avancée. Dans le canton de Vaud, se sont inscrites 131 femmes qui attendent des instructions.

Puis M^{lle} Thérèse Ernst, professeure à l'Ecole Vinet (Lausanne), commissaire nationale des Eclaircissements suisses, parla de l'éducation nationale et du scoutisme, montrant comment les Eclaircissements sont préparés à mieux servir leur pays. Et la journée se termina par un thé et par une visite à la belle mosaïque romaine du musée de Nyon.

S. B.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 17 juin:

GENÈVE: Comité des Organisations féminines internationales pour la paix et le désarmement, Palais Wilson. 10 h.: Séance sur convocation des déléguées des Associations membres de ce Comité. Ordre du jour: 1. Rapports divers. 2. La Conférence intercontinentale pacifique à Washington en 1940; 3. Proposition de la Ligue Internationale de Femme pour une Conférence selon la suggestion du Président Roosevelt; 4. Activité à



Alkoholfreies Restaurant Zeughausgasse Bern

Dans la capitale, on mange et on dort à bon compte au DAHEIM

VACANCES

Chalet «Les Alouettes» Morgins, Valais (Altitude 1350 m.)

Pour jeunes filles de 13 à 18 ans, 28 lits.

Prix: Fr. 2.85 par jour. Vie de famille. Atmosphère saine et joyeuse. Bonne nourriture, excursions, jeux de plein air, détente.

S'adresser Union chrétienne de jeunes filles, Taconnerie 5, Genève, entre 10 h. et midi. Tél. 4.65.25

La Maison de la Laine

et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELINE

1, rue du Vieux-College - Genève

(côté Poste) Tél. 45.951

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincet, 10

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 43.285 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

